

Arrêté n°250912P
portant sur la composition des jurys de Diplômes d'Ingénieur (P25)
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Le Directeur,

Vu le Code de l'Education et notamment article R715-9 et suivants,
Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation,
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,
Vu le règlement des études FISE et notamment son Article V – 2 de l'année universitaire 2024-2025 de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,

Arrête

Article 1 :

Le jury de diplôme décide de l'attribution du diplôme en fin de cursus. Il est désigné par arrêté du directeur de l'UTBM sur proposition de la Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP) après avis du responsable de formation concernée. Il comprend au moins 4 membres dont le responsable de formation ou son représentant qui le préside et la DFP ou son représentant.

Article 2 :

Les jurys du Diplôme d'ingénieur session Printemps 2025 (P25) se réuniront le **jeudi 25 septembre 2025** et seront composés comme suit :

13h – A205 – site Belfort - FISE ENERGIE ET GENIE ELECTRIQUE – Florence TYNDIUK (DFP) – Mohamed BECHERIF (Président du jury), Djedjiga BENOUIOUA, Daniel DEPERNET, Abdesslem DJERDIR, Salah LAGHROUCHE, Elisa SCHWINN.

13h45 – A205 – site Belfort - FISE GENIE INDUSTRIEL – Florence TYNDIUK (DFP) – Denis CHOULIER (Président du jury), Sihao DENG, Ludovic VITU.

14h30 – A205 – site Belfort - FISE MECANIQUE ET ERGONOMIE – Florence TYNDIUK (DFP), Morad MAHDJOUR (Président du jury), Essolé PADAYODI, Hugues BAUME.

15h15 – A205 – site Belfort - FISE MECANIQUE – Florence TYNDIUK (DFP) – Frédéric DEMOLY (Président du jury), Thibault HIRSCHLER, Nadia LABED.

16h – A205 – site Belfort - FISE INFORMATIQUE – Florence TYNDIUK (DFP) – Abdeljalil ABBAS-TURKI (Président du jury), Yazan MUALLA, Alexandre LOMBARD.

Article 3 :

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Fait à Sevenans, le 16 septembre 2025

Le Directeur,

Ghislain MONTAVON

